

Wellington pour relever les destinées défaillantes de l'Angleterre. Un caricaturiste a représenté la reine sous la forme d'un canard portant un chapeau et nageant vers la France, n'est-ce pas déplorable que des ministres coupables exposent ainsi leur souveraine au ridicule de la caricature ?

» M. O'Connell. « On peut rendre la reine ridicule tant qu'on voudra en Angleterre, mais en Irlande elle est respectée. (Applaudissemens.) Nous savons distinguer la reine de ses ministres : que le bonheur et la santé l'accompagnent partout où elle ira ! (Nouveaux applaudissemens.) J'ai reçu une lettre de Galway, ajoute M. O'Connell, dans laquelle on m'apprend que la police a reçu l'ordre de veiller à tous les navires qui entrent dans le port, et de surveiller de près tous les individus portant moustaches et tous les étrangers. Je suppose qu'ils ont peur que la flotte française n'aborde sur nos côtes. » (Bruyans éclats de rire.)

» M. Gray lit ensuite un rapport du comité d'arbitrage portant nomination de M. O'Connell comme arbitre de la cité de Dublin. M. O'Connell déclare qu'il accepte de grand cœur ces fonctions honorables et qu'il siègera une fois par semaine avec les autres arbitres qui seront nommés. M. Gray donne lecture d'une liste de gentlemen qui acceptent les fonctions d'arbitre dans diverses localités.

» M. O'Connell se lève de nouveau et dit : « L'objet principal de la réunion d'aujourd'hui est d'une grande importance, non-seulement pour les personnes qui possèdent encore des terres de Darvostown et de Paristown, mais surtout pour les tenanciers de l'Irlande en général. Chacun de vous sait combien de meurtres ont été la suite de l'expulsion des tenanciers. Ces faits, qui ont été soumis au public et au parlement, ont démontré tout l'odieux du système qui est aujourd'hui en pratique ; il est de notre devoir de nous réunir contre un pareil système. (Écoutez ! écoutez !) Depuis l'époque de l'union, le parlement a adopté jusqu'à huit statuts successifs, tous augmentant l'autorité du propriétaire et lui fournissant de nouveaux moyens d'opprimer le malheureux tenancier. C'est un affreux état de société. Celui-là n'est pas chrétien qui ne désire pas y voir mettre un terme ; celui-là n'a dans l'âme aucun sentiment de morale, aucune crainte du Dieu vivant, qui ne rappelle pas de ses vœux les plus ardens le changement d'un tel système. J'ai lu le discours caractéristique prononcé par sir Robert Peel dans la réunion de la société agricole de Lichtfield, dans lequel ce ministre prétend avoir de grandes espérances d'amélioration dans la situation des classes agricoles, mais dans lequel je vois aussi qu'il n'est pas du tout disposé à réaliser ces espérances. Mais le moment est venu où l'association doit émettre son plan pour assurer les droits sacrés de la possession acquise.

» Il est de notre devoir de flétrir et de rejeter de la société l'homme qui croit qu'il peut, lorsque ses fermiers paient exactement leurs redevances, les chasser et les mettre sur le pavé sans un morceau de pain. (Bruyans applaudissemens.) Je vois avec joie qu'en Angleterre le mouvement en faveur de la juste répartition des fermages prend de l'extension, et que même, dans le pays de Galles, Rebecca et ses filles (dont je suis loin d'approuver les actes criminels) demandent à grands cris que la situation respective des propriétaires et des fermiers soit réglée d'une manière équitable.

» M. O'Connell parle ensuite d'une affaire qui a été soumise à l'association et dans laquelle il s'agit de l'expulsion de fermiers par un propriétaire, membre de l'association. L'orateur engage vivement ce propriétaire à renoncer à mettre en pratique un système qui doit être odieux à tous les bons Irlandais. Dans le cas contraire, il ajoute qu'il se verrait forcé de présenter une motion formelle contre ce membre.»

— Les tribunaux arbitraux du rappel ont donné un caractère formidable à l'agitation irlandaise. Ce grave sujet d'une justice nouvelle fonctionnant près de la justice légale, a été soumis aux conseillers de la couronne. Le cas est très-embarrassant pour le gouvernement ; O'Connell, qui est un légiste de premier ordre, a déclaré souvent que ces tribunaux étaient légaux, et le barreau ici a généralement la même opinion. Cependant quelques opinions contraires ont été émises. (Globe.)

#### FRANCE. — Paris, 6 octobre.

Plusieurs confidens intimes de Marie-Christine doivent partir ces jours-ci pour Madrid, afin d'assister à l'ouverture des cortès, qui aura lieu le 15 du courant. Il paraît décidé que la reine elle-même se rendra en Espagne aussitôt qu'un vote des cortès aura proclamé la déchéance d'Espartero. On sait aussi que c'est ce vote qu'attend le cabinet des Tuileries pour renvoyer un ambassadeur à Madrid. (Correspondant.)

— M. le comte de Locharia a reçu de Berlin, à la date du 26 septembre, la lettre suivante qu'il veut bien nous communiquer :

« Après être resté trois jours à Sans Souci, dont le roi de Prusse a voulu lui montrer lui-même les points de vue et les objets les

plus remarquables, le comte de Chambord est venu passer deux jours à Berlin. Le Musée avec ses nombreuses collections en tous genres, la galerie de tableaux créée depuis peu d'années et si riche en peintures du moyen-âge, le Musée égyptien de M. Passalacqua, ont particulièrement fixé l'attention du prince. M. de Humboldt l'accompagnait, et la conversation, aussi instructive que variée de ce savant illustre, a charmé tous ceux qui l'écoutaient. M. de Raumer, l'historien de la maison de Hohenstauffen, s'est aussi entretenu avec M. le comte de Chambord, qui a successivement visité les ateliers du célèbre sculpteur Rauch et des peintres Krüger et Peggass. Les curiosités de l'arsenal, les casernes du régiment de cavalerie des gardes-du-corps et du 2<sup>e</sup> d'infanterie de la garde, et des détails d'organisation militaire, ont occupé hier toute la matinée. Le prince a été plus tard à l'opéra, et il a terminé sa soirée chez le comte d'Ingenheim, qui avait réuni chez lui la plupart des membres du corps diplomatique et les principales notabilités de Berlin. S. A. R. retourne ce soir à Potsdam, où elle passera encore deux jours avec la famille royale de Prusse ; puis, après une nouvelle visite à Berlin, le prince continuera son voyage en passant par Magdebourg. » (Quotidienne.)

— On lit dans la Presse : Des lettres d'Athènes des 20 et 21 septembre, nous sont parvenues aujourd'hui par la voie de Trieste. On nous écrit que l'agitation que fait naître l'approche de l'assemblée nationale, n'a aucun caractère hostile à l'autorité.

Les nouvelles de Malte du 24 données par le Times, portent cependant que les affaires de la Grèce paraissent prendre une sérieuse tournure, et font craindre pour la couronne du roi Othon.

Du 7. — La correspondance suivante, adressée de Paris à la Gazette d'Augsbourg, ne nous paraît pas émanée du correspondant ordinaire de ce journal. Quoi qu'il en soit, nous l'enregistrons comme une pièce de ce grand procès qu'on appelle le mariage de la reine :

« Les nombreuses demandes de la main de la reine d'Espagne n'ont pas cessé. La famille de François de Paul, la maison de Cobourg, les cours de Naples et de Lucques cherchent, par leurs agens, à exercer de l'influence auprès des cinq puissances, tandis que celles-ci semblent avoir écarté tous ces efforts et prétentions et s'être rapprochées dans leurs vues. La convenance du mariage de la reine avec le fils aîné de don Carlos est reconnue maintenant par la France, aussi bien que par l'Angleterre. C'est incontestablement une démarche importante pour arriver à un accord entre les cinq puissances ; cependant les difficultés sont loin d'être applanies ; l'unité des principes n'est pas encore établie.

» La France et l'Angleterre ne peuvent accorder au prince des Asturies plus que le titre d'époux de la reine. Les cours conservatrices céderont probablement sur ce point, d'autant plus que les droits du prince et ceux de la reine se réunissent et se consolident par leur succession. Mais, en supposant cette condescendance de la part des cours, il s'élèvera bientôt un nouvel obstacle, et l'abdication de don Carlos, en faveur de son fils aîné, ne conviendrait pas à la nouvelle combinaison. Il ne faut pas non plus oublier la disposition et les opinions des cortès espagnoles. Il sera difficile de les dominer et de les amener à une résolution.

» Le voyage de M. Olozaga peut bien avoir été motivé par cette circonstance. »

— L'empereur de Russie, dit un journal anglais, s'est rendu à Berlin pour rétablir la Sainte-Alliance avec les puissances absolutistes, dans le but d'arrêter tout développement ultérieur du principe constitutionnel. Tout cela n'était que la contre-partie de la visite que la reine d'Angleterre a faite au roi Louis-Philippe au château d'Eu. A une ligue constitutionnelle, on a voulu opposer une ligue absolutiste ; mais l'empereur Nicolas a échoué dans ses projets. Le prince de Metternich était disposé à prêter les mains au renouvellement de la Sainte-Alliance, mais le ministère autrichien a combattu cette tendance, et malgré le grand crédit et l'influence dont jouit le prince, il a dû céder. Les empiétements que le gouvernement russe a commis sur la navigation du Danube ont produit une sorte d'antipathie pour ce gouvernement, et le cabinet autrichien, qui d'ailleurs subit l'influence de la Hongrie, irritée contre la Russie, loin de céder aux désirs de l'empereur Nicolas, se dispose énergiquement à contre carrer ses projets ambitieux.

— On lit dans la correspondance de Paris de la Gazette d'Augsbourg, sous la date du 28 septembre :

« Dès que les événements de la Grèce ont été connus, le conseil des ministres, après plusieurs conférences, a résolu d'augmenter de quelques vaisseaux la station française dans le Levant. Des ordres ont été donnés à Brest et à Toulon. Le gouvernement craint que les cabinets du Nord ne s'emparent du mouvement d'Athènes pour le faire tourner au profit de la Russie et la pousser plus encore vers Constantinople. A Paris, les commissaires de police de tous les quartiers, la police secrète et la police de sûreté